Feuillet: 2024/

Délibération n° 2024/32

Objet : Vente terrains Résinier II

Département des Landes Commune de Saint-Martin de Seignanx

VILLE DE SAINT-MARTIN DE SEIGNANX

Date de convocation: 09-04-2024 Date d'affichage: 09-04-2024 *****

Nombre de conseillers :

*En exercice: 29

*Présents: 27 (pour les délibérations n°35 à 44 et pour n°45 à 47 et 49 à 53)

*Absents: 2 (pour délibérations n°32 à 34) puis 1 Virginie. (pour les délibérations n°35 à 44

* Dont pouvoirs: 8

n°45 à 47 et 49 à 53)

Les délibérations ont 41, 42, 43, 44, 48, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53.

Séance du conseil municipal du lundi 15 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quinze du mois d'avril, à 18 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

Présents: M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, Mme MOLERES Vanessa (pour les délibérations 32 à 44 et pour la 48), M. POURTAU Philippe, M. LABADIE Hervé, Mme DREYFUS Sandrine, M. JAUREGUIBERRY Philippe (pour les délibérations 35 à 53), M. SABATHE Philippe, M. PETRIACQ Laurent, M. SALMON Jean-Joseph, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme MIRABEL Marie-Christine, Mme SABATIER Nathalie, M. DARDY Nicolas, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme AZPEÏTIA Isabelle, M. VIGNES Matthieu, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope.

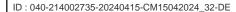
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et les peuvent délibérer valablement en exécution de l'article délibérations n°32 à 34), 28 (pour L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

la n°48), 27 (pour les délibérations Absents : Mme MOLERES Vanessa (pour les délibérations 45 à 47 et 49 à 53), M. JAUREGUIBERRY Philippe (pour les les délibérations 32 à 34), Mme DARRIEUMERLOU

et la n°48) et 2 (pour les **Pouvoirs** : M. PEYNOCHE Gilles à M. FICHOT Julien, Mme délibérations n°45 à 47 et 49 à 53) BOINAY Marina à Mme GUTIERREZ Laurence, M. Maton Stéphane à M. DARDY Nicolas, M. MILAN Bruno à M. * Votants : 27 (délibérations n°32 SALMON Jean-Joseph, Mme DUCORAL Hélène à Mme à 34) puis 28 (délibérations n° 35 SABATIER Nathalie, Mme LISSAYOU Marion à Mme à 44 et n° 48) et 27 (délibérations HARGOUS Francoise, Mme ROURA Florence à M. VIGNES Matthieu, M. SOORS Didier à Mme AZPEÏTIA Isabelle.

été En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général examinées dans l'ordre suivant : des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme DARRIEUMERLOU Marie



Rapporteur: M. le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; VU le Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de loi climat et résilience, du PLH et de l'élaboration en cours du PLUi et de sa charte de l'urbanisme, la commune de Saint-Martin de Seignanx doit pouvoir favoriser l'émergence de projets d'habitat durable et accessible au plus grand nombre en régulant la hausse de l'immobilier;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'initier et d'accompagner la mise en œuvre d'opérations « modèles » promouvant de nouveaux modes d'habiter qui pourront servir de références pour les porteurs de projets privés ;

CONSIDERANT qu'il a ainsi été organisé une consultation en vue de la cession amiable de 3 terrains appartenant à la commune afin de réaliser des opérations de logements ;

- Terrain dit Hasler,
- Terrain dit Niorthe,
- Terrain dit du Résinier II.

CONSIDERANT l'analyse des offres présentée en commission urbanisme et désignant l'équipe constituée autour de « FLA », attributaire du terrain dit du Résinier II, composé d'une partie de la parcelle cadastrée AN, n°405 pour une contenance d'environ 2 454 m2;

CONSIDERANT la décision de « FLA » de ne pas mener à son terme l'opération ;

CONSIDERANT la proposition de la Société par Actions Simplifiée à associé Unique PHT IMMO, immatriculée 901 698 662 R.C.S. Bayonne et présider par Pascal Thibaut, de reprendre l'opération pour réaliser une opération de 10 logements LLI;

CONSIDERANT la présentation du principe de l'opération lors de la commission urbanisme du 13 mars 2024 ;

CONSIDERANT que le projet fera l'objet d'une présentation en conseil citoyen des avants projets immobilier avant le dépôt du permis de construire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité (6 abstentions de Mme AZPEÏTIA Isabelle, Mme ROURA Florence, M. VIGNES Matthieu, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope, M. SOORS Didier):

<u>Article 1 :</u> d'approuver le principe de vente d'une partie de la parcelle cadastrées AN n°405 pour une contenance d'environ 2 454 m2, au prix plancher de 300.000€ à la société PHT IMMO.

<u>Article 2</u>: d'autoriser M. le Maire à réaliser et signer tous les actes juridiques et administratifs y afférent.

<u>Article 3 :</u> d'autoriser la société PHT IMMO à déposer dès à présent les autorisations d'urbanisme nécessaire au dit projet.

<u>Article final</u>: Monsieur le Maire, Monsieur le Maire-adjoint en charge de l'urbanisme, du logement et de la mobilité et Monsieur le Maire-adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération qui sera adressée pour ampliation au contrôle de légalité préfectoral

Publié le

ID: 040-214002735-20240415-CM15042024_32-DE

Feuillet: 2024/

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

M. Julien FICHO



La secrétaire de séance Mme Marie DARRIEUMERLOU

Le Maire:

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Projet Résinier

Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024 Publié le

ID: 040-214002735-20240415-CM15042024_32-DE





Lieu-dit Maisonnave Rue du Résinier 40390 SAINT MARTIN DE SEIGNANX

Parcelle : AN.405p Superficie cadastrale : 2 454 m² (avant bornage)





PROVISOIRE 13.02.2024

PC.1a SITUATION Sans échelle



Projet Résinier

10 logements LLI

Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID: 040-214002735-20240415-CM15042024_32-DE

